





En cas de décès des commanditaires la Société ne sera pas dissoute.  
 En cas de décès de l'un de MM. Jaquet, Bigot ou Dujouquet fils, la Société ne sera pas dissoute.  
 En cas de décès de deux de MM. Jaquet, Bigot et Dujouquet fils, la Société sera dissoute.  
 Pour faire publier partout où besoin serait, tous pouvoirs ont été donnés au porteur d'un extrait.

Pour extrait.  
 (Signé) COTTIN.  
 Expéditions de l'acte dont extrait précède, ont été déposées au greffe de la Justice de Paix du canton de Méreville, le trois avril 1874, et au greffe du Tribunal de commerce d'Etampes, le 9 avril mil huit cent soixante-quatorze.

Pour mention.  
 (Signé) COTTIN.  
 (3) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**  
 De Biens de Mineurs,  
 EN LA MAIRIE DE CERNY,  
 Et par le ministère de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais,  
 Commis à cet effet,  
 DE : 4<sup>e</sup> UNE

**MAISON**  
 Située à Cerny,  
 Grange d'un espace; — petit Jardin derrière;  
 2<sup>e</sup> UNE

**Maison d'habitation et d'exploitation**  
 Située à Cerny,  
 Sur la rue conduisant à Orgemont,  
 Grange de deux espaces; — cour au milieu des bâtiments; — jardin derrière;

3<sup>e</sup> ET DE HUIT PIÈCES DE  
**TERRE, BOIS, VIGNE, GROUETTE ET SABLE**  
 Sises terroir de Cerny,  
 SUR DIVERS CHAMPIERS,  
 EN 10 LOTS  
 Avec faculté de réunion, notamment pour les deux maisons.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 10 Mai** mil huit cent soixante-quatorze, A deux heures de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :  
 En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,  
 Aux requête, poursuite et diligence de M. André BOUCHARD, rentier, demeurant à La Charité-sur-Loir (Nièvre).

« Agissant en qualité de tuteur légal de :  
 « Premièrement. Léontine-Hélène Bouchard;  
 « Deuxièmement. Léon Bouchard; — Troisièmement. Alfred Bouchard, ses petits-enfants, issus du mariage de André Bouchard, « son fils, décédé à Cerny, le premier janvier mil huit cent soixante-quatorze, avec dame « Alfred-Césarine David, décédée à Villiers-le-Châtel, commune de Cerny, le vingt-cinq « juillet mil huit cent soixante-neuf. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Jean-François Lemaire, cantonnier de route, demeurant à Cerny,

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Bouchard, sus-nommés, nommé à cette « fonction qu'il a acceptée suivant délibération « du conseil de famille desdits mineurs, tenu et « présidé par M. le Juge de paix de La Ferté- « Alais, le vingt quatre octobre mil huit cent « soixante-neuf, enregistré. »

Procédé, le **Dimanche dix Mai** mil huit cent soixante quatorze, deux heures de relevée, en la Mairie de Cerny, et par le ministère de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**  
 Une MAISON située à Cerny, consistant en chambre à feu et chambre froide, une grange d'un espace, le tout couvert en paille, une petite buanderie donnant sur la rue, couverte en tuiles, une étable située derrière, au couchant de la maison, couverte en tuiles, un petit jardin derrière, contenant quatre ares trois centiares; tenant le tout par devant à la rue de Cerny à Orgemont, par derrière les mineurs Bouchard, d'un côté aux mêmes, d'autre côté M. Girard. — Avec toutes les aisances et dépendances et droits de toute nature y attachés.  
 Sur la mise à prix de 4,000 fr.

**Deuxième lot.**  
 Une MAISON d'habitation et d'exploitation, située à Cerny, sur la rue conduisant à Orgemont, composée d'un principal corps de bâtiments distribué en deux pièces au rez-de-chaussée, l'une à feu et l'autre froide, grenier au-dessus couvert en tuiles, cave dessous; — une grange de deux espaces, près et dans la cour, couverte en tuiles, dans laquelle se trouve pratiquée une étable; — un petit bâtiment en retour, à côté de la porte cochère, consistant en une pièce à feu éclairée et ouvrant sur la rue, petit grenier dessus couvert en

tuiles; — cour au milieu des bâtiments, jardin derrière ces bâtiments, clos de murs au levant et au nord; — une portion de terre-houche au bout de ce jardin;  
 Le tout dans son ensemble contenant douze ares cinquante centiares environ; tenant d'un côté les héritiers Ruelle-Walter et par un pignon et un mur mitoyen à Théodore Ruelle, d'autre côté la maison et dépendances de communauté, M. Girard et les représentants Demornay;

Avec tous les droits de communauté, de passage et de servitude attachés à cette propriété.  
 Sur la mise à prix de 2,500 fr.

**Nota.** — Les deux premiers lots pourront être réunis, soit avant, soit après les adjudications partielles.

**Troisième lot.**  
 Dix ares quarante-six centiares de grouette, terroir de Cerny, lieu dit vers Longueville; tenant d'un côté aux mineurs Bouchard, d'autre côté madame Aussudre, d'un bout le chemin de Longueville à Cerny, et d'autre bout Alexis Chevallier.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Quatrième lot.**  
 Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, même terroir, lieu dit au Fond-de-Chaudeveau; tenant d'un côté Germain Besnard, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout au chemin du fond de Chaudeveau, d'autre bout le chemin de Chaudeveau à la Pointe-à-la-Jouette.  
 Sur la mise à prix de 420 fr.

**Cinquième lot.**  
 Quatre ares soixante-dix-huit centiares de vigne, même terroir, lieu dit les Carreaux; tenant d'un côté François Demornay, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout Demornay, et d'autre bout les héritiers Martin.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Sixième lot.**  
 Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, lieu dit le Bois-Quezard, même terroir; tenant d'un côté Cyprien David, d'autre côté les mineurs Bouchard, d'un bout les friches, et d'autre bout le chemin de Lardy.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Septième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de sable, même terroir, lieu dit le Carreau; tenant d'une part Hubert David, d'autre part Thomas Giroux, d'un bout la route, et d'autre bout Valentin Dézé.  
 Sur la mise à prix de 430 fr.

**Huitième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de vigne, même terroir, lieu dit la Roche; tenant d'un côté Hubert David, d'autre côté Alexandre Perrin, d'un bout nord à Lemaire, et d'autre bout le chemin de Maisse à Arpajon.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Neuvième lot.**  
 Trente ares seize centiares de sable et bois, lieu dit le Montsaluret; tenant d'un côté Alexis Vincent, d'autre côté François Gaillard et Etienne Huard, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin d'Orgemont à Cerny.  
 Sur la mise à prix de 440 fr.

**Dixième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de sable, situés terroir de Cerny, lieu dit le Carreau; tenant d'un côté Remond, d'autre côté mineurs Bouchard, d'un bout Honoré Laurin, d'autre bout la route d'Etampes.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

S'adresser pour les renseignements :  
 A Etampes,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
 A La Ferté-Alais,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;  
 Et sur les lieux pour visiter les immeubles.  
 Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
 A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze.  
 Signé : **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 52 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
 Signé, DELZANGLES.

(4) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**  
 Sur baisse de mises à prix,  
 En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MILLIARD,  
 Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet,  
 D'UNE

**MAISON**  
 Sise à La Ferté-Alais, place du Marché,  
 EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 10 Mai** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :  
 En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le onze novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié,  
 Il sera,  
 Aux requête, poursuite et diligence de :  
 4<sup>e</sup> M. François-Louis RIDEAU, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Menecy;

2<sup>e</sup> M. François-Pascal RIDEAU, maçon, demeurant à Courances;  
 3<sup>e</sup> Madame Alexandrine-Henriette RIDEAU, journalière, demeurant à La Ferté-Alais, veuve de M. Germain Thorin;

4<sup>e</sup> M. Eugène BRODESOLLES, employé de commerce, demeurant à Paris, rue de Charenton, numéro 345;  
 5<sup>e</sup> M. François-Amable BRODESOLLES, cultivateur, demeurant à Yert-le-Grand;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Alexandre Degommier, notaire à Lardy;  
 « Commis, conformément à l'article 413 du « Code civil, par jugement du Tribunal d'Etampes du quatre novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, pour représenter M. « François-Germain Rideau. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Léon Breuil, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50;  
 Procédé, le **Dimanche dix mai** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Lot unique.**  
 Une MAISON située à La Ferté-Alais, place du Marché, occupée par M. Charon, ferblantier, consistant, au rez-de-chaussée, en une grande boutique et un corridor dans lequel on trouve l'escalier pour monter au premier étage.

Au premier étage, trois chambres dont deux à feu, avec grenier couvert en tuiles.  
 Cave sous cette maison.

Une petite cour.  
 Dans cette cour, une cuisine, des lieux d'aisances et un atelier de ferblantier.

Le tout tenant d'un côté à la place du Marché, d'autre côté adjudicataire des vendeurs, d'un bout à la dame Poisson et M. Duvergne, d'autre bout à Boulogne.  
 Sur la mise à prix de 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
 A Etampes,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;  
 A La Ferté-Alais,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.  
 Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
 A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, **BOUVARD.**  
 Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 52 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.  
 Signé : DELZANGLES.

(5) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE SUR LICITATION**  
 EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOURAY,  
 Et par le ministère de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy,  
 Commis à cet effet,  
 D'UNE

**MAISON**  
 Avec COUR et JARDIN,  
 ET

**D'UNE GRANGE**  
 Situées au Petit-Mesnil, commune de Bouray,  
 EN 2 LOTS  
 Avec faculté de réunion.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 3 Mai** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :  
 En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-quatre mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,  
 Aux requête, poursuite et diligence de madame Victoire-Madeleine JOANNES, cultivatrice, demeurant à Bouray, veuve en premières noces de M. Jean-François MARTIN, et en secondes noces de M. Pierre-François FESSU;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de mademoiselle Amélie-Adèle Joannest, sans profession, mineure, mais émancipée, conformément aux dispositions de l'article 478 du Code civil, suivant délibération de son conseil de famille, présidé par M. le Juge de paix du canton de La Ferté-Alais, en date du vingt-huit janvier

mil huit cent soixante-treize, enregistrée, ladite demoiselle demeurant à Janville, commune d'Avvers;

Et de M. Stanislas Maulard, cultivateur, demeurant à Janville, commune d'Avvers Saint Georges,  
 « En sa qualité de curateur à l'émancipation « de mademoiselle Amélie-Adèle Joannest et « pour l'assister et l'autoriser. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

Procédé, le **Dimanche trois Mai** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Bouray, et par le ministère de M<sup>e</sup> Degommier, notaire à Lardy, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**  
 Une MAISON située au Petit-Mesnil, commune de Bouray, dans une cour commune avec madame veuve François Gand et autres, comprenant :

Un principal corps de bâtiment couvert en tuiles, distribué en une chambre à feu avec four, grenier dessus, étable à côté avec grenier dessus, toit à porcs en appentis de cette étable, couvert aussi en tuiles;

Cour commune devant, dans laquelle est un puits commun;

Le tout tenant par devant à ladite cour, par derrière à une autre cour de neuf mètres soixante quinze centimètres de largeur, d'un côté à M. Benjamin Dijon, d'autre côté à un passage commun avec madame veuve François Gand, de trois mètres de largeur;

Jardin derrière la deuxième cour et les bâtiments Dijon, dans lequel existe une fonderie avec cave dessous, couverte en chaume; tenant d'un côté M. Benjamin Dijon, d'autre côté à madame veuve François Gand, d'un bout le jardin ci-dessus, d'autre bout madame la marquise de Polignac.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

**Deuxième lot.**  
 Une Grange sise aussi au Petit-Mesnil, commune de Bouray, couverte en tuiles, et près la route; — petit terrain en forme de triangle devant, autre terrain derrière; le tout d'une contenance de trois ares seize centiares; tenant d'un côté à M. Mathurin Chapard, d'autre côté à M. Claude Courtin, par devant à la route, et de l'autre bout à la mineure Joannest.

Sur la mise à prix de 400 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
 A Etampes,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100;  
 A Lardy,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

A La Ferté-Alais,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire;  
 Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
 A Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, **BOUVARD.**  
 Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 51 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES

(6) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

**VENTE SUR LICITATION**  
 EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY,  
 Et par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes,  
 Commis à cet effet,  
 D'UNE

**MAISON**  
 Sise à Morigny,  
 ET CINQUANTE HUIT PIÈCES DE

**TERRE, BOIS ET VIGNE**  
 Sises terroirs de Morigny et Brières-les-Scellés,  
 EN 59 LOTS.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 10 Mai** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :  
 En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le trois mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Il sera,  
 Aux requête, poursuite et diligence de M. Charles-François Désiré MARTIN, cultivateur, demeurant à Morigny;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil;  
 En présence, ou eux dûment appelés, de :

4<sup>e</sup> M. Charles-Victor Martin, cafetier, demeurant à Paris, rue de Bourgogne, numéro 28;  
 2<sup>e</sup> Madame Henriette-Cécile Martin, épouse de M. Louis-Émile Blot, garde-moulin, avec lequel elle demeure à Gérofosse, chez M. Valentin Marchon, menuisier, et ledit sieur Blot comme assistant et autorisant la dame son épouse;  
 3<sup>e</sup> Madame Pauline Moreau, veuve en premières noces de M. Louis-Honoré Martin, et épouse en deu-



xièmes nocés de M. Honoré Chappart, cultivateur, avec qui elle demeure à Morigny;

4<sup>e</sup> M. Honoré Chappart, sus-nommé;

« Agissant la dame Chappart comme tutrice et le sieur Chappart comme co-tuteur de Marie-Honorine et Marguerite Martin, enfants mineurs, issues du premier mariage de la dame Chappart avec le sieur Louis Honoré Martin, et encore ledit sieur Chappart pour assister et autoriser la dame son épouse; »

Ayant tous les sus-nommés M<sup>e</sup> Cheny pour avoué;

5<sup>e</sup> M. Frédéric Gilbert, clerc d'avoué, demeurant à Etampes, rue Basse de la Foulerie, numéro 32;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Martin, sus-nommés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et le sieur Charles-François-Désiré Martin, leur subrogé-tuteur; »

Procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION :

#### Premier lot.

Une MAISON située à Morigny, rue de la Bouillie, consistant en deux chambres basses, une à fen et l'autre froide, grenier au-dessus couvert en tuiles, une grange et une étable contiguës, grenier au-dessus de l'étable, laquelle, ainsi que la grange, est couverte de chaume.

Cour au milieu des bâtiments ayant son entrée par une grande porte sur la rue de la Bouillie.

Jardin derrière l'écurie.

Tenant d'un long M. Hézard et autres, d'autre long la Maison d'École, d'un bout les héritiers Paris, et d'autre bout la rue de la Bouillie.

Sur la mise à prix de 4,200 fr.

#### Terroir de Morigny.

##### Deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Bois Rouhault; tenant d'un long Jean-Baptiste Martin, d'autre long Henri Descroix, d'un bout Jousset, et d'autre bout la sente des Blandards.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Troisième lot.

Onze ares treize centiares de terre, champ-tier des Sablons; tenant d'un long Désiré Martin, d'autre long plusieurs, d'un bout Narcisse Sallé, et d'autre bout le représentant de Viart.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier des Barguins; tenant d'un long Benoist, d'autre long Théodore Auclerc, des deux bouts Canivet.

Sur la mise à prix de 450 fr.

##### Cinquième lot.

Trente huit ares trente centiares de terre, champ-tier de Vaujuif ou Bois-de-Chamarande; tenant d'un long et d'un bout Thirouin, d'autre long Désiré Martin, et d'autre bout le représentant de Viart.

Sur la mise à prix de 225 fr.

##### Sixième lot.

Onze ares seize centiares de terre, champ-tier de Saint-Villiers; tenant d'un long Auguste Baudry, d'autre long Jousset, d'un bout Canivet-Descroix, et d'autre bout la sente des Trois-Maillies.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Septième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, champ-tier du Poirier; tenant d'un long Cantien Piché, d'un bout M. de Courcelles, et d'autre bout la sente des Poiriers.

Sur la mise à prix de 60 fr.

##### Huitième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de bois, champ-tier des Chardons ou des Quarante-Charrières; tenant d'un long Bouché, d'autre long le représentant de Viart, d'un bout Soret, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Neuvième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, champ-tier de Comboison; tenant d'un long Cantien Piché, d'autre long les héritiers Canivet, d'un bout Petit, et d'autre bout le chemin de Morigny à Tirepeine.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Dixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier des Fiefs; tenant d'un long Valentin-Jean-Baptiste Martin, d'autre long Boucaumont, d'un bout Paris, et d'autre bout Giblon.

Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Onzième lot.

Seize ares soixante-cinq centiares de bois, champ-tier des Cordevaux; tenant d'un long Soret, d'autre long les héritiers Chevallier, d'un bout Soret, et d'autre bout une sente. — Partie de cette pièce forme le numéro 820 de la section B du cadastre.

Sur la mise à prix de 400 fr.

##### Douzième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier de la Goulette; tenant d'un long madame veuve Martin, d'autre long Lucas, d'un bout Valentin-Jean-Baptiste Martin, et d'autre bout le chemin de Tirepeine à Champigny.

Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Treizième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier des Rochettes; tenant d'un long Calivoda, d'un bout Berchère, et d'autre bout le chemin de Villeneuve à Morigny.

Sur la mise à prix de 25 fr.

##### Quatorzième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier du

Petit Bordy; tenant d'un long Désiré Martin, d'autre long Valentin Charrier, d'un bout Lenoir, et d'autre bout le chemin de Saint Germain.

Sur la mise à prix de 25 fr.

##### Quinzième lot.

Dix ares vingt centiares de bois, champ-tier de la Roche Rouhault; tenant d'un long Jean-Pierre Soret, d'autre long héritiers Canivet, d'un bout les mêmes, et d'autre bout Hézard.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Seizième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, lieu dit la Blouse; tenant d'un long Bellanger, d'autre long Spire Paris, d'un bout Bellanger, et d'autre bout le chemin de Tirepeine.

Sur la mise à prix de 25 fr.

##### Dix-septième lot.

Onze ares cinquante-trois centiares de terre, champ-tier des Grands-Champ-tiers; tenant d'un long Sallé et Charrier, d'autre long Martin et Roulin, d'un bout le chemin de Beauvais, d'autre bout la sente des Grands-Champ-tiers. — Partie de cette pièce forme le numéro 265 de la section F du cadastre.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Dix-huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et vigne, champ-tier des Gros; tenant d'un long Théodore Auclerc, d'autre long Diany, d'un bout Roulin, et d'autre bout la sente de Beauvais. — Partie de cette pièce forme les numéros 500 et 501 de la section F du cadastre.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Dix-neuvième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier de Gratte-Loup; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long un confin, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Boureau.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Vingtième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champ-tier des Grands-Champ-tiers; tenant d'un long Théodore Auclerc et Paris, d'autre long Baudry et Bruneau, d'un bout le chemin de Morigny à Beauvais, et d'autre bout la sente des Grands-Champ-tiers.

Sur la mise à prix de 30 fr.

##### Vingt-unième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre en vigne, champ-tier du Creux-Chemin; tenant d'un long M. Lhopital, d'autre long M. Jean-Prudent Canivet, d'un bout M. Citron, et d'autre bout le Creux-Chemin.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et bois, champ-tier de Guillaume ou la Garenne-à-Léonard; tenant d'un long Dujoncoy, d'autre long Rué, d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, et d'autre bout le chemin de la Goulée.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Vingt-troisième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de bois, champ-tier de la Haute-Marche; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long madame veuve Piché, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin de Saint-Germain.

Sur la mise à prix de 6 fr.

##### Vingt-quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-seize centiares de terre, champ-tier des Mesliers; tenant d'un long Soret, d'autre long Robert, d'un bout Désiré Martin, et d'autre bout par hache Désiré Martin, Robert et Louis Pineau.

Sur la mise à prix de 30 fr.

##### Vingt-cinquième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier de Renard; tenant d'un long Chevrier, d'autre long plusieurs, d'un bout des friches, et d'autre bout Hébert.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Vingt-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier de Beauregard; tenant d'un long Benoist, d'autre long Gilbert, d'un bout Jean Pierre Soret, et d'autre bout des friches. — Section F, numéros 2035, 2053 et 2054.

Sur la mise à prix de 2 fr.

##### Vingt-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Mesliers; tenant d'un long Paris-Imbault, d'autre long Dantonnet, d'un bout la sente des Mesliers, et d'autre bout Louis Auclerc.

Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Vingt-huitième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de vigne, champ-tier des Grands-Champ-tiers; tenant d'un long Paris-Imbault, d'autre long Blot, d'un bout Sallé, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais. — Section F, numéro 238.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Vingt-neuvième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de terre, champ-tier des Simonnettes; tenant d'un long Babault, d'autre long Sallé, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout veuve Robert. — Section F, numéro 280.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trentième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, champ-tiers des Grands-Champ-tiers; tenant d'un long Louis Pineau, d'autre long Pierre Soret, d'un bout le même, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais. — Partie de cette pièce forme les numéros 252, 253 et 254 de la section F du cadastre.

Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Trente-unième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de vigne, champ-

tier du Coup-de-Billard; tenant d'un long Benoist, d'autre long Blot, d'un bout Savouré, et d'autre bout le chemin de Beauvais. — Section F, numéro 337 du cadastre.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trente-deuxième lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre, champ-tier des Mesliers; tenant d'un long Louis Pineau, d'autre long la route de La Ferté-Alais, d'un bout Pierre Soret, d'autre bout la sente des Mesliers.

Sur la mise à prix de 400 fr.

##### Trente-troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Simonnettes; tenant d'un long Savouré, d'autre long Sallé, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout la veuve Robert.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trente-quatrième lot.

Quatre ares vingt-cinq centiares de bois, champ-tier de Guillaume; tenant d'un long les héritiers Canivet, d'autre long la veuve Robert, d'un bout le chemin de la Goulée, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve. — Section A, numéro 698.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trente-cinquième lot.

Trois ares cinquante-sept centiares de terre, champ-tier du Grand-Sentier; tenant des deux longs Soret, d'un bout Désiré Martin, et d'autre bout le chemin de Morigny à Beauvais.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trente-sixième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Mesliers; tenant d'un long Martin, d'autre long M. de Courcelles, d'un bout la sente des Grands-Mesliers, et d'autre bout Berchère.

Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Trente-septième lot.

Vingt-sept ares treize centiares de bois, lieu dit le Terrier-aux-Renards; tenant d'un long Piché, d'autre long Baudry, d'un bout la sente de l'Espérance, et d'autre bout le chemin de la Goulée. — Partie de cette pièce forme le numéro 420 de la section B du cadastre.

Sur la mise à prix de 30 fr.

##### Trente-huitième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de bois, champ-tier des Nolvets; tenant d'un long Babault, d'autre long les héritiers Canivet, d'un bout Théodore Auclerc, et d'autre bout Babault.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Trente-neuvième lot.

Cinquante - un centiares d'aulnaie, champ-tier du Fossé-à-la-Reine; tenant d'un long la veuve Etienne Rousseau, d'autre long Jousset, d'un bout Etienne Martin, et d'autre bout Pierre Alizet.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Quarantième lot.

Six ares trente - huit centiares de terre, champ-tier des Caves; tenant d'un long et d'un bout Dufresne, d'autre long Rivière, et d'autre bout le chemin de Morigny à Puisetlet. — Section F, numéros 376 et 528.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Quarante-unième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier des Petits-Mesliers; tenant d'un long et d'un bout Jacquemard, d'autre long le représentant de Viart, et d'autre bout François Piché.

Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Quarante-deuxième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Mortiers; tenant d'un long Savouré, d'autre long les héritiers Fauvet, d'un bout le chemin des Mortiers, et d'autre bout le chemin de Cordevaux.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Quarante-troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Simonnettes; tenant d'un long Babault, d'autre long Prieux, d'un bout le chemin de Morigny à Bonvilliers, et d'autre bout la veuve Robert. — Section F, numéro 942.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Quarante-quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, champ-tier des Grous; tenant d'un long et d'un bout Soret, d'autre long la veuve Robert, et d'autre bout la sente de la Plante. — Section F, numéro 809.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Quarante-cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier du Terrier-aux-Renards; tenant d'un long Jacquemard, d'autre long Bellanger, d'un bout Jousset, et d'autre bout le chemin aux Loups.

Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Quarante-sixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champ-tier du Terrier-Blanc; tenant d'un long Louis Roulin, d'autre long la veuve Coussidière, d'un bout Thirouin, et d'autre bout le chemin des Granges.

Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Quarante-septième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, champ-tier du Rosier; tenant d'un long la veuve Robert, d'autre long Berchère, d'un bout la sente du Grand-Sentier, et d'autre bout Charles Canivet.

Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Quarante-huitième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, lieu dit le Buisson-de-la-Grande-Raie ou les Epiciers; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long et d'un bout Rivière, et d'autre bout Victor Sallé.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Quarante-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, champ-

tier de Guillaume; tenant d'un long François Piché, d'autre long Louis Marin, d'un bout Berchère, et d'autre bout le chemin de la Goulée.

Sur la mise à prix de 5 fr.

##### Cinquantième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier des Terriers-aux-Renards; tenant d'un long Piché, d'autre long la veuve Rousseau, d'un bout Adrien Boucher, et d'autre bout la sente de l'Espérance.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Cinquante-unième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier du Terrier; tenant d'un long Citron, d'autre long M. de Saint-Périer, d'un bout Jousset, et d'autre bout Jacquemard et autres.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Cinquante-deuxième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier des Roches-à-la-Bande; tenant d'un long le représentant de Viart, d'autre long Théodore Auclerc, d'un bout Jean-Louis Marin, et d'autre bout Louis Pineau.

Sur la mise à prix de 2 fr.

##### Cinquante-troisième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier de la Pointe-à-Marquet; tenant d'un long le chemin de Morigny à Villeneuve, d'autre long plusieurs, d'un bout Constantin Serre, et d'autre bout Jean-Eugène Canivet.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Cinquante-quatrième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de bois, champ-tier du Grand-Babault; tenant d'un long Spire Paris, d'autre long Babault, d'un bout Hochereau, et d'autre bout Paris.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Cinquante-cinquième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois, champ-tier de la Clef-des-Champs; tenant d'un long héritiers Charrier, d'autre long et d'un bout Tanneux, et d'autre bout M. des Varennes. — Traversés par la route de Bonvilliers.

Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Cinquante-sixième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier des Grands-Champ-tiers; tenant d'un long et d'un bout Roulin, d'autre long Pierre Soret, et d'autre bout la sente du Grand-Champ-tier. — Section F, numéro 259.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Cinquante-septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champ-tier de Guillaume; tenant d'un long Dufresne, d'autre long et d'un bout Eugène Bergerat, et d'autre bout le chemin de Morigny à Villeneuve. — Section A, numéro 942.

Sur la mise à prix de 4 fr.

##### Cinquante-huitième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre et bois, champ-tier de Guillaume; tenant d'un long Dufresne, d'autre long Paris Imbault, d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, et d'autre bout un confin.

Sur la mise à prix de 20 fr.

#### Terroir de Brières-les-Scellés.

##### Cinquante-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, champ-tier du Bois-à-Camp; tenant d'un long et d'un bout Ruelle, d'autre long héritiers Sommaire, et d'autre bout la route de Morigny à Brières.

Sur la mise à prix de 4 fr.

#### S'adresser, pour les renseignements :



Traits de charrues et de voitures, Echelles, Bronettes, Liures. — Lits de plume, Couchettes et Lit de fer, 4 Buffet, 1 Poêle de cuisine, Poules et Volailles, et quantité d'Objets de culture et de ménage.

Six mois de crédit. 2-1

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

**ATTIRAIL DE LABOUR A VENDRE AUX ENCHÈRES.**

PAR SUITE DE CESSATION DE CULTURE, Le Dimanche 12 Avril 1874, à midi, EN LA FERME DE NONSERVE, Sise commune de Bouville, canton d'Etampes, Et exploitée par M. Emory HUET, Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

**DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :**

40 Chevaux et leurs harnais, 1 Machine à battre roulante (système Benoist), une Moissonneuse (système Samuelson), 7 grandes Voitures à guimbarde, 2 Carrioles, 4 Carriole suspendue, 5 grands Tombereaux, 1 petit Tombereau, 1 Semoir à cheval, 1 Rouleau en fonte, 2 Rouleaux en bois, 1 Herse-Bataille, 4 Charrues reversoirs, 4 Charrue tourne-oreille, 5 Herse à dents de fer, 9 Herse à dents de bois, 4 Cabane de berger, 2 Chiens de berger, Doubleurs, Râteliers et Augettes, Claiers de parc et Crosses, 2 Tonnes montées, 2 Tarares, 2 Cylindres et Trieurs, Ustensiles de grenier, tels que 4 Bascules et leurs poids, Cribles, Vans, Mesures, Chargeoirs à sacs; 2 Bâches à battre le colza, 2 Civières à colza, Traîne et Crochet à fumier, 1 Cabriolet, Cuviers, Barattes. — Mobilier et Linge de ferme, et quantité d'autres objets.

Six mois de crédit aux personnes solvables. 3

**ATTIRAIL DE LABOUR A VENDRE AUX ENCHÈRES.**

A QUINCAMPOIX, COMMUNE D'ABBÉVILLE, En la Ferme occupée par M. BESNARD, Le Dimanche 19 Avril 1874, à deux heures, Et jours suivants, s'il y a lieu. Par le ministère de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, Notaire à Saclas, En présence de M<sup>e</sup> DECOLANGE, notaire à Sermaises.

**OBJETS A VENDRE :**

4 Chevaux et leurs harnais, 14 mères-Vaches jeunes, 2 Taures, 1 Tauréon âgé de 15 mois, 2 Porcs gras. — 2 Voitures guimbarde, 1 Tombereau, 2 Charrues tourne oreilles, 2 Reversoirs en fer, 1 Tonneau à eau, 1 Rouleau, 2 Herse à dents de fer, 5 Herse à dents de bois, Râteliers, Claiers de parc, Tréteaux, Echelles, et quantité d'autres objets de culture.

**A LOUER DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE**

Sise à Launay-Jacquet, commune de Fontenay, Avec GRAND JARDIN ET LOGEMENT POUR LE JARDINIER. S'adresser à M. Louis RENARD, audit lieu de Launay Jacquet. 5 1

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

A LOUER Pour le 1<sup>er</sup> Mai 1874. (AVEC BAIL).

**JOLI LOGEMENT**

A ETAMPES, Place de l'Hôtel-de-Ville.

Composé de : vestibule, trois pièces, cuisine, cour, cave, lieux d'aisances; chambre haute avec grenier à côté. S'adresser à M. BOURDON, propriétaire, place de l'Hôtel-de-Ville. 7

**MAISON DE CAMPAGNE A LOUER PRÉSENTEMENT**

Sise à Morigny, près Etampes, contenant : au rez de chaussée, cave, buanderie, une cuisine, salle à manger et salon. Au premier, trois chambres à coucher, deux petits greniers. Cour et jardin; et droit de chasse et de pêche sur une propriété de 25 arpents bordés de deux rivières. Prix : 350 fr. par an. — S'adresser chez Monsieur LHOPITAL, propriétaire à Etréchy (Seine-et-Oise.) 2 2

**ON DEMANDE UN ASSOCIÉ** qui a 600 fr. espèces, pour vendre des Cidres de Normandie, premier crû, rendus en gare d'Etampes, à 25 cent. le litre.

Affranchir et joindre un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer. 1

Etude de M<sup>e</sup> BUISSON, notaire à Milly.

**A CÉDER DE SUITE un bon Etablissement de Bourrellier**, sis à Milly, place du Marché, avec l'Outillage et les Marchandises en dépendant. S'adresser : soit à M. BORDET, qui l'exploite, soit à M<sup>e</sup> BUISSON, notaire.

**GOUVERNEMENT DU PEROU DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup> DE PARIS**

SEULS CONCESSIONNAIRES DU **GUANO DU PEROU** Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

**DÉPÔTS EN FRANCE** Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT. Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS. Dunkerque, chez M. C. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Larochelle, chez M. d'ORIGNY et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille et Cette, chez M. A. G. BOYÉ et C<sup>o</sup>. Melun, chez M. V. LE BARRE. Nantes, chez M. A. JAMONT et HUARD. Paris, chez M. A. MOSVÉRON DUPIN. St-Nazaire, chez M. A. JAMONT et HUARD. 32-30



C'est le pectoral le plus nouveau et le plus efficace contre les maladies de poitrine, les rhumes, catarrhes, bronchites, l'enrouement, les naux de gorge, l'extinction de voix, l'asthme, la grippe, la coqueluche et les affections des voies respiratoires. Sirop : 3 fr. — Pâte : 1 fr. 50. Paris, Pharmacie, rue de la Feuillade, 7. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

**ÉTAMPES. — SALLE TIVOLI.**

Aujourd'hui et jours suivants

**MISE EN VENTE**

(RABAIS 50 POUR CENT)

de Lainages et Nouveautés pour Robes, Blanc de coton, Bonneterie, Toiles, Draperies, Vêtements pour le travail, Caracos, Corsets et Lingerie

RÉALISATION IMMÉDIATE DE LA MAISON

**AU BON MARCHÉ**

16, rue de Lafayette, et 27, rue Talbouth, Paris

Liquidation que les circonstances rendent obligatoire

APERÇU DE QUELQUES PRIX

800 Robes, laine nouveauté. — La robe par 10 mètres. 3 fr. 90 | Bas écrus, 5 fils, renforcés, entièrement finis, la paire. 0 fr. 95  
Toile des Vosges crémée et demi-blanc, vendue précédemment 1 fr. 60. 1 fr. 05

Choix considérable de tous les Tissus Nouveaux à des prix impossibles à toute autre Maison.

**EXPOSITION PUBLIQUE. — ENTRÉE LIBRE.**

Clôture irrévocable, Jeudi 16 Avril.

**L'OPINION NATIONALE**

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

16<sup>e</sup> ANNÉE

**ABONNEMENTS**

DÉPARTEMENTS et ALSACE-LORRAINE. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50

**COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :**

MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)

**DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS :**

MM. LEROYER (Rhône). C. ROLLAND (Saône-et-Loire). JULES GRÉVY (Jura). E. CHARTON (Yonne). FOURCADE (Gironde). General BILLOT (Corrèze). RAMEAU (Seine-et-Oise). MM. LABÉLONNE (Seine-et-Oise). TURQUET (Aisne). JOZON (Seine-et-Marne). FAYE (Lot-et-Garonne). LÉON ROBERT (Ardennes). D<sup>r</sup> WARNIER (Alger). CRÉMEUX (Alger). MM. BARTHELEMY-ST-HILAIRE. LUCET (Constantine). RIONDEL (Isère). BOUCAU (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher). WILSON (Indre-et-Loire). MÉLINE (Vosges).

**MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE**

**LE DIABLE A PARIS**

QUATRE VOLUMES GRAND IN-8<sup>o</sup> CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements

ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol. Le port seul est à payer

A partir du commencement de Février, l'OPINION NATIONALE publiée en feuilleton :

**LE PUY DE MONTCHAL**

Par ALFRED ASSOLLANT

Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain

**LE PUY DE MONTCHAL** Les personnes qui s'abonneront reçoivent **GRATIS** Si elles le demandent, tout ce qui a paru du beau Roman : **LE PUY DE MONTCHAL**

**GUARANA**

de GRIMPAULT et C<sup>o</sup>, PHARMACIENS A PARIS Il suffit d'essayer une fois ce médicament pour se convaincre de son efficacité. Un seul paquet, délayé dans un peu d'eau sucrée, fait disparaître le plus souvent la plus violente migraine ou névralgie, et arrête de suite les coliques ou la diarrhée. C'est à ce titre qu'il a été admis dans la nouvelle Pharmacopée française publiée par le gouvernement. Prix de la boîte, contenant 12 doses, 1 fr. — A Paris, Pharmacie, 7, rue de la Feuillade. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. 6-3

**AUX CULTIVATEURS ENGRAIS ORGANIQUES TITRÉS ET ASSIMILABLES BOURGEOIS J<sup>NE</sup>**

A IVRY (sur Seine) boulevard d'Alfort DOSAGE GARANTI SUR FACTURE ET SUR ANALYSE DÉSIGNATION DES PRODUITS : Sang desséché 10 à 120/0 azote 33 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur. Sang phosphaté 6 à 70/0 azote 14 à 16 0/0 superphosphate 32 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur. Pour les Renseignements s'adresser à mes Agents généraux, pour le département de Seine-et-Oise : à Etampes, à M. DANCHOT; — à Mantes, à M. MOULLIÈRE; — à Gargenville, à M. DROCOURT; — à Corbeil, à M. LEFÈVRE LEON; — à Rambouillet, à M. VINET; — à Saint-Ouen-l'Aumône, à M. POLLET. 7

**GALE DES MOUTONS** Guérison prompte et sûre par le Baume antiparasitaire de MM. BELTON, pharmacien, et Aum, vétérinaire à Douville (Seine-et-Oise). Dépôts : à Etampes, chez M. BELTON, pharmacien; et à Angerville, chez GROSJEAN, pharmacien.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
4 Avril 1874.	fr. c.	10 Avril 1874.	fr. c.	4 Avril 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q.....	29 90	Blé-froment.....	30 00	Blé épile.....	30 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q.....	27 78	Blé-boulangier.....	27 34	Blé marchand.....	28 75
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.....	24 28	Méteil.....	22 34	Blé champart.....	26 75
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.....	22 61	Seigle.....	18 34	Méteil moyen.....	24 00
Seigle.....	18 24	Orge.....	17 00	Méteil.....	21 75
Escourgeon.....	15 42	Escourgeon.....	12 67	Seigle.....	19 75
Orge.....	16 85	Avoine.....	14 00	Orge.....	17 50
Avoine.....	14 43			Avoine.....	11 50

**Cours des fonds publics. — Bourse de Paris du 4 au 10 Avril 1874.**

DÉNOMINATION.	Samedi 4	Lundi 6	Mardi 7	Mercredi 8	Jeudi 9	Vendredi 10
Rente 5 00.....	95 05	95 05	95 00	94 90	95 05	94 90
— 4 1/2 00.....	85 25	85 00	85 00	84 75	85 25	84 75
— 3 00.....	59 75	59 70	59 65	59 65	59 60	59 65
Emprunt 1872.....	95 15	95 42	94 97	95 00	95 05	95 00

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 11 Avril 1874.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 11 Avril 1874.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio centimes, décimes compris. Reçu franc et 4 Etampes, le 1874.